

# COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (CSE) COMMISSION SANTÉ SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL (CSSCT) - Plus de 300 salariés

## OBJECTIFS

- » Faire du CSE une institution de dialogue, de concertation et de proposition.
- » Maîtriser les missions du comité et ses règles de fonctionnement.
- » Préparer et organiser les réunions de CSE.
- » Connaître les moyens des membres du CSE pour exercer leur mandat.
- » Identifier et analyser les risques professionnels.
- » Améliorer les conditions de travail.

## CONTENU

### CÔTÉ FONCTIONNEMENT ET ÉCONOMIQUE

- » Taille de l'entreprise et CSE (seuil de 50 salariés), composition du CSE
- » Ordonnances Macron sur le dialogue social
- » Attributions, fonctionnement, composition, missions du CSE, cadre juridique, rôle et statut des membres (président, secrétaire, trésorier), commissions obligatoires, règlement intérieur
- » Convocation, ordre du jour, procès-verbal
- » Les autres commissions, seuil des 300, 1000 salariés
- » Missions des IRP, missions des experts en cas de recours par le CSE
- » BDESE mise à disposition des membres du CSE
- » Santé et sécurité au travail, création d'une CSSCT + de 300 salariés, enjeux, cadre réglementaire, démarche de prévention, analyse des risques DUERP...
- » Moyens, outils de communication ou enquêtes auprès des salariés
- » Moyens et budget du CSE, activités sociales et culturelles
- » Obligations comptables et assurances obligatoires
- » Heures de délégation : partage, report, règles.
- » Principes comptables pour le CSE
- » organisation et conditions d'efficacité
- » pourcentage de fonctionnement et subvention des activités sociales et culturelles
- » calcul des différentes subventions et séparation des budgets
- » assurances obligatoires, documents annuels et comptes en séance plénière, présentation des comptes et des prévisions aux salariés

### CÔTÉ SANTÉ/SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

- » Assurer la transition d'un CHSCT vers une CSSCT
- » Acteur de la prévention, les enjeux de la prévention
- » L'évaluation des risques, le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)
- » Gestion des entreprises extérieures (+ de 50 salariés)
- » Visite et / ou inspection terrain sur site (+ de 50 salariés)
- » Analyse d'accident et/ou de situation à risque sur site.
- » Gestion des entreprises extérieures
- » Responsabilités, délégation de pouvoir
- » Arbre des causes
- » La pénibilité au travail
- » Les risques psychosociaux (RPS)



Source photo : Internet

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET OUTILS

- » Apport théorique, cas pratiques et mises en situation pour s'entraîner à exercer son mandat.

## ÉVALUATION

- » Évaluation formative en continu.
- » Évaluation des acquis par un QCM.
- » Cette formation sera sanctionnée par une attestation de stage.
- » Satisfaction globale de la formation par les stagiaires (accueil, qualités pédagogiques, méthodes et moyens).

## PROFIL

Cette formation s'adresse aux personnes travaillant dans des établissements tertiaires et industriels

## DURÉE

5 journées (35 heures)

## PRÉREQUIS

Aucun

## INFORMATION

Élus au CSE, vous souhaitez bénéficier d'une formation pratique à l'exercice de votre mandat. Faire du CSE une institution de dialogue, de concertation et de proposition, telle est votre ambition. Pour ce faire, il convient de maîtriser les missions du comité et ses règles de fonctionnement. En effet, la fusion des instances représentatives du personnel à la suite des ordonnances Macron du 22 septembre 2017 positionne le Comité social d'entreprise comme un partenaire incontournable de la politique sociale de l'entreprise.

La formation réalisée dans l'entreprise permet de concentrer celle-ci sur les situations à risques rencontrées sur les postes de travail.

## INFORMATION

Cette formation est animée par des experts en relations sociales

Pour tout renseignement contactez Bruno VITET - Tél : 06 29 53 00 50 - forcoprev@gmail.com - [forcoprev.fr](http://forcoprev.fr)